



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (13/03/2026)

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion **en date du 6 février 2026** et le commente point par point.

Le **Comité Syndical** ne formulant aucune observation, le procès-verbal de la séance **en date du 6 février 2026** est mis aux voix et est **approuvé à l'unanimité**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

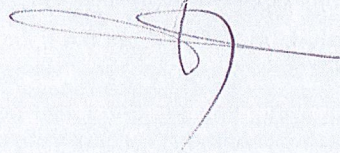
Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX

Marcel GOSSA

Claude BONDIL

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL

Castellane :

Colmars Les Alpes : Aline MARENGO

Cruis : Jean-Pierre CHABUS

Dauphin : Marc PATIMO

Entrevaux :

Lurs :

Mane : Michèle RIEMANN

Montfuron :

Moustiers : Robert BOXBERGER

Riez : Claude ARNAUD

Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE

Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :

Seyne :

Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICCHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (13/03/2026)

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Responsable des Services de Gestion Comptable de l'exercice 2025 du SMVCC

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le rapport de Monsieur le Président présentant le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le responsable des Services de Gestion Comptable de Digne Les Bains ;

CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires et de trésorerie de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il a été vérifié et qu'il a été confirmé qu'il est strictement conforme au Compte Administratif de l'exercice 2025, tel que celui-ci a été arrêté et qui fait suite à l'examen du compte de gestion ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'approuver le compte de gestion du responsable des Services de Gestion Comptable de l'exercice 2025 joint en annexe.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX

Marcel GOSSA

Claude BONDIL

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL

Castellane :

Colmars Les Alpes : Aline MARENGO

Cruis : Jean-Pierre CHABUS

Dauphin : Marc PATIMO

Entrevaux :

Lurs :

Mane : Michèle RIEMANN

Montfuron :

Moustiers : Robert BOXBERGER

Riez : Claude ARNAUD

Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE

Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :

Seyne :

Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICхарME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (13/03/2026)

Objet : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025 et affectation du résultat du SMVCC

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU l'article R 254-1 du Code des Communes concernant les Syndicats Mixtes ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

VU le Compte Administratif de l'exercice 2025 du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère (SMVCC) ;

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président du SMVCC ;

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical a procédé à l'élection d'un Président de Séance pour le débat et le vote du Compte Administratif.

Jean FENOUIL a été élu Président de séance.

Monsieur le Président s'est retiré de la salle au moment du débat et du vote, et n'a donc pas pris part au scrutin.

CONSIDÉRANT que l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement :**
 - Dépenses : 70 503,21 €
 - Recettes : 92 911,00 €
- **Section d'Investissement :**
 - Dépenses : 54 731,00 €
 - Recettes : 38 135,00 €

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif se solde par :

- **Un résultat de fonctionnement positif de 126 613,29 €** se décomposant en un excédent reporté de 2024 de 104 205,50 € et un résultat propre de l'exercice 2025 de 22 407,79 €.

- Un solde d'investissement positif de 35 397,21 € correspondant au solde d'investissement reporté de 2024 (51 993,21 €) diminué du solde d'exécution négatif de l'exercice 2025 (-16 596,00 €).

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'affecter ces résultats conformément aux règles budgétaires en vigueur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Le Compte Administratif de l'exercice 2025 du SMVCC est approuvé tel que joint en annexe.
- Les résultats de l'exercice 2025 sont affectés comme suit :

Le solde d'exécution de la section d'investissement positif est reporté au Compte 001 (Recettes d'Investissement) pour un montant de **35 397,21 €**.

Le solde de la section de fonctionnement est conservé en recettes de fonctionnement au Compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de **126 613,29 €**.

- Le résultat de l'exercice 2025 à affecter au titre du Budget Primitif 2026 s'établit à **126 613,29 €**.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

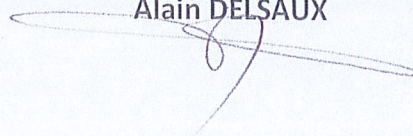
Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées (-1 du président du SMVCC)

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICCHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (13/03/2026)

Objet : Cotisations 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

ENTENDU les orientations budgétaires 2026 proposées et débattues par le comité syndical des Villages et Cités de Caractère du 6 février 2026 ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président de fixer le montant des cotisations des membres du syndicat mixte pour l'exercice 2026 conformément aux statuts du SMVCC,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de voter le montant des cotisations pour l'exercice 2026 comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 15 000 €
- 15 COMMUNES ADHERENTES : 1 000 € / commune

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE

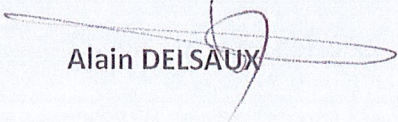
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (13/03/2026)**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les orientations budgétaires débattues en comité syndical du 6 février 2026,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2025 approuvé par délibération du 13 mars 2026, et ses résultats reportés ;

VU le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif 2026 s'équilibre en mouvements réels, en recettes et en dépenses, à la somme totale de **270 285,50 €** ;

CONSIDÉRANT que cet équilibre se décompose comme suit :

- **Section d'Investissement** : 67 052,21 €
- **Section de Fonctionnement** : 203 233,29 €

CONSIDÉRANT la reprise des résultats de l'exercice 2025 :

- En recettes de fonctionnement (Compte 002) : **126 613,29 €** (Résultat de fonctionnement reporté) ;
- En recettes d'investissement (Compte 001) : **35 397,21 €** (Solde d'exécution d'investissement reporté) ;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétaires intègrent les orientations définies lors du débat du Comité Syndical du 6 février dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées, par opération d'ordre budgétaire (Compte 198 en dépense d'investissement – Chapitre 040, et Compte 77681 en recette de fonctionnement – Chapitre 042), pour un montant de **25 611,00 €** ;

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du SMVCC,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Le Budget Primitif de l'exercice 2026 est approuvé, en mouvements réels, équilibré en recettes et en dépenses à la somme totale de **270 285,50 €**, dont **203 233,29 €** pour la section de fonctionnement et **67 052,21 €** pour la section d'investissement.

- Les virements de crédits de chapitre à chapitre sont autorisés dans la limite maximale de **7,5 %** des dépenses réelles de la section concernée, conformément aux dispositions de la nomenclature M57.
- La présente délibération sera transmise au responsable du Service de Gestion Comptable de Digne Les Bains ainsi qu'au représentant de l'État.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

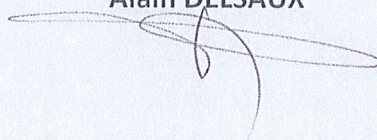
Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Étaient présents :En qualité de Déléguésdu Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Déléguésdes Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (13/03/2026)**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Développement 04**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les orientations budgétaires débattues en comité syndical du 6 février 2026,

VU la proposition de Monsieur le Président de renouveler l'adhésion à l'Agence de Développement 04 pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence (AD 04) est un acteur essentiel de l'attractivité et de la compétitivité du territoire, notamment par son activité sur les réseaux sociaux et la communication ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'AD 04 constitue une excellente vitrine pour les Villages et Cités de Caractère ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion permet au SMVCC de bénéficier des services et de l'expertise de l'AD 04 dans le cadre de prestations « in-house », sans mise en concurrence ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation pour l'exercice 2026 reste inchangé et s'élève à 200 € ;

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte Villages et Cités de Caractère à l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année 2026 pour un montant de 200 €.

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-07-VCC (13/03/2026)**Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » au titre de l'exercice 2026**

Les aides départementales au titre des Villages et Cités de Caractère sont attribuées après avis du comité syndical des Villages et Cités de Caractère et vote de l'assemblée départementale, sur les dossiers présentés selon les critères définis par la Charte de qualité. La subvention est versée directement au pétitionnaire par le Département et la Commune concernée, à parts égales de la subvention calculée.

Le calcul du montant de la subvention départementale au titre des travaux des Villages et Cités de Caractère fait référence à la délibération de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023. Cette décision fait l'objet d'une fiche dans le guide des aides départementales, consultable sur le [Portail des aides et subventions \(mondepartement04.fr\)](https://mondepartement04.fr).

Chaque projet de travaux, déposé à la mairie, fait l'objet d'une déclaration préalable, permettant à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 04) d'instruire le dossier et d'établir les prescriptions à suivre. Ces directives assurent la conformité du projet avec les critères de la charte des Villages et Cités de Caractère.

L'objectif de l'aide apportée par le Département est de soutenir l'amélioration et la valorisation du cadre de vie en centre ancien et de renforcer l'attractivité touristique des villages membres du syndicat mixte. Les travaux engagés, qu'ils soient portés par les Communes ou des pétitionnaires privés, doivent répondre aux objectifs de la charte de qualité définie par le syndicat mixte. L'action des Villages et Cités de Caractère s'inscrit ainsi dans une des filières prioritaires du schéma départemental du tourisme 2023-2028 : celle du patrimoine culturel.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant un avis du comité syndical sur une sélection d'opérations pour l'exercice 2026 **qui fera l'objet d'un rapport à la session de la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence du mois de juin 2026.**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux des communes :

- Commune de Castellane :

"Réhabilitation de la toiture des Halles Place Marcel Sauvaire"

Les Halles de Castellane se situent dans un environnement classé de haute valeur patrimoniale : elles font face au site classé du Roc et sont incluses dans le périmètre de protection de trois monuments historiques. Elles constituent un élément architectural et patrimonial majeur de la place Marcel Sauvaire. Actuellement, elles conservent une fonction essentielle d'espace de rassemblement et d'animation pour la ville, notamment par l'occupation saisonnière d'une partie de leur surface par la terrasse du restaurant de l'Hôtel du Levant. De forme rectangulaire, les Halles présentent une surface d'environ 110 m². Elles sont structurées autour de cinq arcades : deux arcades traversantes orientées Nord-Sud et trois arcades orientées Est, s'ouvrant sur la place Marcel Sauvaire. L'ensemble repose sur des piliers en pierre de taille surmontés d'une corniche en pierre. L'état actuel de la toiture révèle des dégradations importantes qui se manifestent par des fuites à plusieurs niveaux : au solin, au faitage, et par le déplacement ou la cassure de certaines tuiles.

Le projet de réfection de la toiture s'inscrit dans la continuité des travaux de maçonnerie réalisés en 2017. L'objectif principal de cette intervention est d'assurer une étanchéité complète des Halles, indispensable pour la pérennité de l'édifice et le maintien de son usage actuel (terrasse de restaurant une partie de l'année).

Le coût total de l'opération s'élève à 75 000,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 75 000,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région Sud - (40% de l'estimation globale)	30 000,00 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (au titre des Opérations façade/toiture – Plafond de 5 000 €)	5 000,00 €
Autofinancement Commune (53,30 % du coût total)	40 000,00 €
Montant des travaux HT	75 000,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 5 000,00 € (plafond)

Travaux des particuliers :

▪ **A Castellane :**

Maître d'ouvrage : Madame DECLEF VASTINE Valérie

"Réfection de façades et toiture 225 Boulevard Saint-Michel à Castellane (parcelle AB544)"

Le coût de l'opération s'élève à 55 330,00 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 81,85 %

Montant de l'aide départementale proposée : 5 020,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 5 020,00 €

▪ **A Lurs :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Joffrey DEWAILLY

"Réfection de façades 21 Rue du Barri À Lurs (parcelle 106 E1)"

Le coût de l'opération s'élève à 41 945,77 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,31 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 500,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 500,00 €

▪ **A Entrevaux :**

Maître d'ouvrage : Madame Joelle SILVERI

" Réfection de la toiture 28 rue du Four à Entrevaux (Parcelle 196 G) "

Le coût de l'opération s'élève à 20 616,09 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 88,40 %

Montant de l'aide départementale proposée : 1 194,75 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 194,75 €

ADOpte A L'UNANIMITE

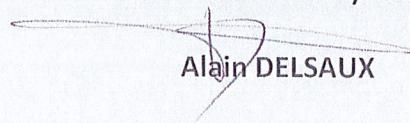
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 17 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 17 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 mars 2026

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX